

# LE CANADIEN.

*Fiat Justitia ruat Cælum*

*Étrange zèle qui s'irrite contre ceux qui accusent des fautes publiques, et non pas contre ceux qui les commettent.—PASCAL, lettre II.*

N<sup>o</sup>. 15]

SAMEDI, LE 4 MARS, 1809.

[VOL. III.

[DE LA BOÎTE.]

A MR. LE REDACTEUR DU CANADIEN.

Je veillois, la semaine dernière, chez un de mes amis, en compagnie d'un citoyen de Montréal d'un âge un peu avancé, et d'une autre personne qui m'étoit inconnue. On parla de la mort de ce soldat des R. Vétérans, que vous avez annoncée dans le dernier ordinaire. On convenoit unanimement qu'il y avoit plusieurs rues tant de la Haute que de la Basse-Ville, où il étoit dangereux de passer: mais on ne s'accordoit point sur les moyens de vider ces rues. Mon ami disoit que ce ne devoit pas être une bien grande charge aux propriétaires de faire enlever à leurs frais la neige de devant leurs emplacements. L'inconnu vouloit, comme Messrs. les Magistrats, que ce fut l'Inspecteur des chemins qui fit enlever cette neige, aux frais de la caisse des chemins. Pour moi, je ne savois lequel choisir de ces deux moyens. Nous demandâmes donc l'opinion du Vieillard de Montréal. Il se refusa d'abord à donner son avis; mais enfin il nous dit qu'il approuvoit fort que ces travaux se fissent aux frais de la caisse des chemins. Alors, voyant qu'ils étoient deux contre mon ami, je me mis du côté cense' le plus raisonnable, c'est-à-dire, celui du plus grand nombre; mon ami se voyant seul de son opinion, abattit pavillon fort gaîment devant nous.

Mais reprit alors l'inconnu, puisque nous en sommes sur le chapitre des travaux publics, et je ne veux parler que de ceux d'hiver, dites-moi donc, je vous prie, Messieurs, s'il est vrai qu'à Montréal on les fait faire par des gens de corvée, qui ne reçoivent aucuns salaires pour cela.—Le Vieillard de Montréal prenant la parole, lui dit: Oui, Monsieur, une partie de ces sortes de travaux se fait à Montréal comme vous le dites; un moment, et je vous mettrai au fait.—Je vous assure, reprit l'inconnu, que ce moyen me paroîtroit encore moins dispendieux que les deux ci-dessus, et si l'on pouvoit l'employer ici, ce seroit un profit tout clair pour la caisse des chemins. Voyons donc.

Vous savez, continua le Vieillard, que les gar-

çons majeurs, résidens dans nos Cite's, doivent payer un écu par an aux Trésoriers des chemins, s'ils n'ont pas de propriété à eux, sujette à la cotisation. Vous savez en outre qu'on peut exiger de ces personnes quinze francs, ou six journées de corvée, si, passe' tel tems de l'année, elles n'ont pas payé cet écu. Eh bien, Messieurs, voilà des gens que l'Inspecteur des chemins peut faire travailler sous ses ordres, du moment qu'une liste de leurs noms lui a été remise par le Trésorier.—C'est fort bien, interrompit mon ami: notre Inspecteur en fait autant ici, mais je crois pourtant qu'il les emploie tous avant que l'hiver arrive. Comment se fait-il qu'à Montréal vous en ayez pour cette saison.—Voici comment, reprit le Vieillard. Mr. l'Inspecteur, lorsqu'on lui a remis cette liste, fait commander ces personnes; mais il ne les rencontre pas toutes chez elles. Tantôt, ce sont des domestiques qui ont change' de maîtres et dont on ne découvre pas tout de suite la demeure: tantôt ce sont des voyageurs qui, pendant le laps de tems qui s'est écoulé entre le recensement et cette dernière époque, se sont absentés de la Cite' pour quelques voyages; ce sont des entrepreneurs ou des engagés d'entrepreneurs qui se sont rendus à divers chantiers éloignés, et qui ne reviennent chez eux qu'à l'entrée de l'hiver &c. On les trouve enfin; on les met alors à l'ouvrage et on leur fait abattre les cahots, pelleter les neiges des portes de la Ville, &c. Mr. l'Inspecteur, en un mot, peut les employer sur telles parties des Chemins qu'il lui plait; et comme ils doivent se fournir de pelles &c. à leurs frais, vous voyez que tant que dure cette main-d'œuvre l'argent de la caisse ne se dissipe pas. Le nombre de ces corvéables est toujours grand chaque année: et si l'on veut, en aidant leurs besoins, tirer le plus d'avantage de leurs services, c'est de leur faire donner ces 6 journées de corvée en 2 ou 3 fois, de 3 ou 2 jours chacune, et de ne les appeler que pour des travaux qui le méritent vraiment. Ne pourroit-on pas en faire autant ici? Nous fumés unanimes à dire: Oui.

Voici un détail assez long, Mr. et que j'aurois dû vous envoyer plutôt; mais n'importe, s'il peut être

de quelqu'utilité pour le public, je me louerai de n'avoir fait que différer à vous en faire part.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

UN AUDITEUR.

JOLIS VERS DE LAINEE.

Quoi! toujours, Raison trop sévère,

Tu t'opposes à mes désirs;

Tu viens troubler tous mes plaisirs!

Vois-tu cette bougie? imite sa lumière;

Elle anime nos jeux, et ce charmant repas;

Eclaire nos plaisirs et ne les trouble pas.

CHUTE DE NIAGARA.

C'est à Chippawa même que ce grand spectacle commence.\* Le fleuve, qui depuis le fort Érié s'est toujours étendu, est large en cet endroit de plus de 3 miles; mais il se resserre promptement; la rapidité de son cours, déjà considérable, redouble encore, et par la grande inclinaison du terrain sur lequel il coule, et par le rétrécissement de son lit. Bientôt la nature de ce lit change; c'est un fond de roc, dont les débris amoncelés ne présentent des obstacles à ces eaux impétueuses que pour en augmenter la violence. Après un pays presque plat, une chaîne de rocs très-blancs s'élève ici aux deux côtés du fleuve, réduit à la largeur d'un mile; ce sont les monts Allégany qui ont, pour arriver à ce point, traversé tout le continent de l'Amérique depuis la Floride. Le fleuve St Laurent, ici nommé rivière de Niagara, ressermé par les rochers de sa droite, se divise; une branche suit les bords de ces rochers, dont la projection la jette elle-même fort en avant; l'autre, et c'est la plus considérable, séparée de la première par une petite Ile, se jette brusquement sur la gauche, s'y fait au milieu des pierres une espèce de bassin, qu'elle remplit de ses tourbillons, de son écume et de son bruit; enfin arrêtée par les nouveaux rochers qu'elle trouve à sa gauche, elle change son cours plus brusquement encore, à angle droit, pour se précipiter en même tems que la branche de droite, de 160 pieds de hauteur par dessus une table de rochers presque demi-circulaire, aplani sans doute par la violence de cette immense masse d'eau qui roule depuis la naissance du monde.

Là, elle tombe en formant une nappe presque égale dans toute son étendue, et dont l'uniformité

\* Chippawa en est à un mile et demi en ligne droite; mais les bords de la rivière font un si grand détour, que le chemin qui les suit parcourt une distance de plus de 3 miles.

n'est interrompue que par l'Ile qui, séparant les deux branches, reste inébranlable sur son roc, et comme suspendue entre ces deux torrens, qui versent à la fois dans cet énorme gouffre les eaux des lacs Érié, Michigan, St. Clair, Huron, Supérieur, et celles des rivières nombreuses qui alimentent ces espèces de mers, et fournissent sans relâche à leur immense consommation,

Les eaux des deux cascades tombent à pic sur les rocs; leur couleur en tombant, souvent d'un vert foncé, souvent d'un blanc écumeux, quelquefois absolument limpide, reçoit mille modifications de la manière dont elles sont frappées par le soleil, de l'heure du jour, de l'état de l'atmosphère, de la force des vents. Précipitée sur les rocs, une partie des eaux s'élève en une vapeur épaisse qui surpasse souvent de beaucoup la hauteur de leur chute, et se mêle alors avec les nuages. Les autres se brisant sur des monceaux de rochers, sont dans une continuelle agitation; long-tems en écume, long-tems en tourbillon, elles jettent contre le rivage des troncs, des bateaux, des arbres entiers, des débris de toutes les espèces qu'elles ont reçues ou entraînés dans leur cours prolongé. Le lit du fleuve maintenu entre les deux chaînes de montagnes d'un roc vif, qui continuent assez loin au dessous, est encore plus ressermé après la chute, comme si une partie de ce fleuve immense se étoit évanouie dans cette chute, ou engloutie dans les entrailles de la terre; le bruit, l'agitation, le cours irrégulier, les rapides s'en prolongent 7 à 8 miles plus loin; et ce n'est qu'à *Queenstown*, distant de 9 miles de la chute, que le courant ayant repris plus de largeur et de calme, peut être passé avec sécurité.

J'ai descendu jusqu'au bas de cette chute, les abords en sont difficiles; des descentes à pic, des échelles pratiquées dans les arbres, des pierres roulantes, des rocs menaçans, et qui par les débris qui couvrent la terre avertissent les voyageurs du danger auquel ils s'exposent, aucun appui pour se tenir que des arbres morts prêts à rester dans la main de l'imprudent qui oseroit y prendre confiance, tout y semble fait pour inspirer l'effroi. Mais la curiosité a sa folie comme toutes les autres passions, et elle en est une véritable; ce qu'elle me faisoit faire dans ce moment, la certitude d'une grande fortune n'eût pu, je crois, m'y déterminer. Enfin, me traînant souvent sur les mains, d'autres fois trouvant dans mon ardeur une adresse que j'étois bien loin de me soupçonner; souvent m'abandonnant au hasard, je suis parvenu, après un mile et demi de marche dans le plus pénible travail, sur ces bords difficiles, au pied de cette in-

mense cataracte; l'amour-propre de l'avoir atteint y compense seul la peine des efforts que le succès a coûté; il est plus d'une situation pareille dans la vie.

Là on se trouve dans un tourbillon d'eau dont on est percé. Les vapeurs qui s'élèvent de la chute se confondent avec les flots qui en tombent; le bassin est caché par cet épais nuage; le bruit seul, plus violent que partout ailleurs, est une jouissance particulière à cette place. On peut avancer quelques pas sur les rocs entre l'eau qui tombe, et le pied du rocher d'où elle se précipite; mais on est alors séparé du monde entier, même du spectacle de cette chute, par cette muraille d'eau qui par son mouvement et son épaisseur intercepte tellement la communication de l'air intérieur, qu'on seroit entièrement suffoqué, si on y restoit long-tems.

Il est impossible de rendre l'effet que cette cataracte nous a fait éprouver; notre imagination long-tems nourrie de l'espérance de la voir, nous en traçoit des peintures qui nous sembloient exagérées; elles étoient au dessous de la réalité: chercher à décrire ce beau phénomène et l'impression qu'il cause, ce seroit tenter au dessus du possible.

J'étois tellement rempli de l'enthousiasme qu'il avoit produit en moi, que cette émotion m'a adouci la difficulté du retour, et que ce n'est qu'arrivé au Fort que je me suis aperçu de ma fatigue, de mes contusions, de ma faim, du déplorable état de mes vêtements, et que j'ai pu soupçonner l'heure qu'il étoit: il étoit huit heures. (*Excursion dans le Haut-Canada, par le Duc LA ROCHEFOUCAULD DE LIANCOURT, Année 1795.*)

(De la Gazette de Montréal.)

MR. BROWN.—J'ai été extrêmement surpris de voir dernièrement dans un papier public un avertissement du Deputé Maître de Poste de la Province, annonçant sa résolution de poursuivre dans une cour de justice, quelques individus qui cherchent à se procurer des moyens de communication régulière avec la ville de Montréal, pour un endroit où il n'y a aucune poste d'établie. Ce n'est pas que je prétende blâmer les officiers, préposés à quelque partie de l'administration, de veiller avec attention et exactitude à tout ce qui peut intéresser le public ou l'autorité dans ce département qui leur est confié; la vigilance et l'attention à maintenir le bon ordre, doit être une de leurs premières vertus. Si les individus, qu'on accuse dans ce moment, sont coupables de quelques fautes qui le blessent, ils méritent, sans doute, d'être punis: cette discussion ne m'appartient pas. Mais ce qui m'é-

tonne c'est que la faute vraie ou prétendue, qu'on veut punir soit la suite d'un mal public qu'il seroit très-facile de faire disparaître, si ceux à qui cette partie de l'administration est confiée, vouloient se donner la peine de donner quelques instans d'attention aux besoins de ceux qu'ils sont destinés à secourir, et aux moyens faciles qu'ils ont de les satisfaire.

J'ai souvent voyagé dans les belles campagnes du district de Montréal. J'y ai vu des terres bien cultivées, et dans plusieurs endroits de superbes villages auxquels nos voisins de l'autre côté de la ligne donneroient, sans difficulté, le nom de villes. Cependant dans toutes les parties de cet immense district, il n'y a presque aucun moyen de communication entr'elles par une poste réglée et publique. Terrebonne est un village peuplé et florissant par son commerce. Il est à peu près à six lieues de Montréal. Il n'y a pas de poste établie pour cet endroit. Quelque chose de plus extraordinaire encore. Le village de l'Assomption est à une demie lieue du chemin de la poste qui va de Québec à Montréal. Qui croiroit qu'on n'a pas établi une poste à St. Sulpice, avec un courrier qui pourroit aller de-là à l'Assomption dans un quart d'heure. St. Denis de l'autre côté du fleuve est à-peu-près à trois ou quatre lieues de distance au plus de St. Sulpice. Cet établissement est beau, et à-peu-près le centre du commerce de la rivière Richelieu. Le chemin de St. Hyacinthe, Paroisse extrêmement peuplée, où l'on trouve un village qui est lui-même l'entrepôt d'un grand commerce, aboutit à Saint Denis. Un courrier qui partiroit de St. Sulpice, pourroit traverser la rivière, remettre les lettres, en passant à Verchères, et de-là gagner St. Denis en deux ou trois heures, et ensuite se rendre à St. Hyacinthe, en aussi peu de tems. Il n'y a pas de poste dans les endroits que je viens de nommer—on est souvent des mois entiers sans pouvoir communiquer de Montréal, avec ceux qui les habitent. —(à continuer.)

—:○:==:○:==:○:—  
[DE LA BOÎTE.] MR. LE REDACTEUR,

J'entends (*every twelve month*) à ma mode; dans chaque revolution de douze mois; selon moi il n'importe dans lequel, et ces Parliemens pourroient être à vingt trois mois, ou à trois mois plus ou moins les uns des autres, qu'ils seroient toujours dans les douze mois: je m'explique! supposant que les douze mois de Calendrier requis, fussent ceux de nos années communes, les Assemblées pourroient être en Janvier en l'une, et en Decembre en l'autre, et on auroit vingt trois mois entre les deux Parliemens; de même il pourroit n'y en avoir que

deux entre la seconde et une troisième, en la supposant dans Février l'année suivante. Mais vous ne savez pas, ou si vous le savez, vous ne le dites pas, la raison de ce retardement. Voici ce qu'en dit un homme de Cour: il manque deux Conseillers, il faut décider si un Parlement doit siéger, quand il ne peut être complet; si la question se décide à la négative, il faut attendre que sa Majesté en ait fait deux nouveaux, et le Parlement sera convoqué. Bon soir. SANS NOM.

MONSIEUR LE REDACTEUR.

J'ai lu l'écrit d'un SOUSCRIPTEUR avec beaucoup de plaisir, car je croyois comme lui que l'année Parlementaire commençoit du jour de la dissolution d'un Parlement. Cependant, Monsieur, je dois vous avouer que ma foi à cet égard a été bien rudement ébranlée par les diverses opinions que j'entends prôner tous les jours. De toutes ces opinions la plus répandue est que le Parlement devrait s'assembler tous les ans, avant la fin de Décembre, et en voici, dit-on, la raison. L'Acte qui nous constitue a été mis en force ici, le 26 de Décembre 1791. L'article 27e. de cet acte disant que le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée s'assembleront, au moins une fois par chaque douze mois de Calendrier, et rien de plus;—il semble naturel, à plusieurs personnes, de penser que l'acte de la 31e année, qui renferme cet article, ayant pris force ici du mois de Decembre, la convocation de nos Parlemens devrait donc se faire en Decembre chaque année. De quel côté est donc l'erreur?

Je ne puis, Monsieur, quitter la plume, sans vous témoigner que ces doutes m'étonnent beaucoup. Je désirerois bien être instruit à sû de cette partie de nos droits, et je ne puis pardonner qu'avec peine le silence que les personnes éclairées sur ce point, affectent dans ce moment-ci. J'espère pourtant que quelques autres Canadiens sentiront la nécessité qu'il y a de débrouiller cette question, et, suivans l'exemple d'UN SOUSCRIPTEUR, vous feront aussi part de leurs observations.

Tout à vous,

MISTIMUS.

PEUPLE.

Le peuple est presque toujours à peu près comme les riches et infirmes, le jouet de tous ceux qui sont à ses gages. LINGUET.

QUERELLES DES SOUVERAINS.

Dans les querelles des souverains, tous tant que nous sommes de spectateurs, nous ressemblons à des gens qui regarderaient jouer au TRICTRAC, et qui verraient placer les DAMES, mais à qui l'on cacherait les DEZ. Le mal est que nous fournissons les

ENJEUX: c'est à nos dépens que s'amuse ceux qui tiennent le CORNET.—*Ibid.*

QUEBEC, 4 MARS, 1809.

Nous tenons de la meilleure autorité que la Législature Provinciale s'assemblera pour la DEPE-CHE DES AFFAIRES, dans la seconde semaine d'Avril.—(*Gaz. de Québec.*)

MOURUT,—Le 27 Février, à midi, Mr. Nicolas Séguin, Courier.

•• Nous lisons dans la gazette de Montréal du 27 Février, qu'il y a sous presse, et qu'il doit être publié cette semaine un ouvrage intitulé:

Considérations sur les effets qu'ont produit en Canada, la conservation des établissemens du pays, les mœurs, l'éducation, &c. de ses habitans; et les conséquences qu'entraîneroit leur décadence par rapport aux intérêts de la Grande Bretagne.—Par un Canadien, M. du P. P.—Avec cette épigraphe,

*“ Un état mérite le nom de sage; lorsqu'on y prend toujours les mesures les plus justes pour l'avancement du bien public.”*

Platon de la Rép.

•• Nous prions Messrs. les Gazetiers des Etats-Unis, d'adresser désormais à Mr. N. Ménéclier, de Montréal, les Gazettes qu'ils envoient à cette Imprimerie.—Nous les prevenons que nous ne pourrions continuer de leur envoyer notre feuille, s'ils n'adressent les leurs à l'avenir à Mr. Ménéclier, notre Agent à Montréal.

Ceux de nos Souscripteurs qui ont à se plaindre de l'inexactitude de la distribution de notre feuille, sont priés d'en informer l'Agent du lieu. Les Souscripteurs des environs de Montreal peuvent s'adresser à Mr. N. Ménéclier; ceux de Québec à Mr. le Redacteur, à l'Imprimerie Canadienne, Rue St. François.

AVERTISSEMENT.

Le Soussigne, ayant été autorisé par la Veuve et les Héritiers de régler les affaires de la Succession de feu Mr. CLAUDE GAUVREAU, prie ceux qui doivent à la Succession de venir régler leurs comptes, d'ici au dernier jour de Mars prochain; il prie aussi ceux à qui la dite Succession peut devoir, de produire leurs comptes immédiatement.

LOUIS CLAUDE GAUVREAU.

Québec, 21 Février 1809.

3—1